



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 8 juillet 2026

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Jérôme BIGNON**, Maire.

Étaient présents : BIGNON Jérôme, ~~VITRY Sandrine~~, STUMBOFF Richard, MICHEL Benoît, WATIN Françoise, GORET Jasmy, ~~FARDOIT Yolande~~, ~~CASTEL Guillaume~~, DRAULT Laurent, ~~SUTOUR Sandrine~~, TIERCE Julien, LEVESQUE Simon, BARTHONNET Sylvie, LESAGE Anaïs, ~~RETAILLÉ Claire~~

Excusée : VITRY Sandrine, FARDOIT Yolande, CASTEL Guillaume, SUTOUR Sandrine, RETAILLÉ Claire

Secrétaire de séance : MICHEL Benoît

Pouvoirs : VITRY Sandrine donne pouvoir à STUMBOFF Richard
FARDOIT Yolande donne pouvoir à BIGNON Jérôme
CASTEL Guillaume donne pouvoir à MICHEL Benoît
SUTOUR Sandrine donne pouvoir à LESAGE Anaïs
RETAILLÉ Claire donne pouvoir à LEVESQUE Simon

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal des de la réunion précédente

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2026.

Taxe sur les locaux vacants

En octobre et en décembre 2025, le conseil municipal de Moulins-la-Marche avait délibéré pour instaurer la Taxe d'Habitation sur les logements Vacants (THLV) en application de l'article 1407 bis du Code général des Impôts à compter de 2027.

Cependant, la loi de finances pour 2026 introduit une réforme structurelle de la fiscalité appliquée aux logements vacants. L'article 27 ter prévoit la création d'une taxe unique, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), destinée à remplacer les dispositifs actuels à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le champ d'application concerne uniquement les locaux à usage d'habitation. Ils doivent être habitables : clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (électricité, eau, sanitaire). Ils ne doivent pas être meublés.

La vacance s'apprécie par le fait que le logement soit libre de toute occupation pendant au moins une année. La vacance doit être volontaire.

Le taux de la taxe est fixé de droit à 17% pour la première année d'imposition et à 34% à compter de la deuxième année d'imposition. Ces taux peuvent être portés, respectivement, jusqu'à 30 et 60%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. M. le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour la première année d'imposition à 17%, à compter de la deuxième année d'imposition à 34%.

M. le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation

Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Trésor Public qui s'occupe de la commune de Moulins-la-Marche nous a transmis des éléments concernant la fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation. Cette opération est proposée à chaque commune sur la base du volontariat.

Elle consiste à prendre en compte les éléments de confort, pour les logements qui en sont vraisemblablement dotés au vu des standards actuels, lorsqu'ils ne sont pas aujourd'hui intégrés à la base foncière.

Ainsi pour notre commune :

- cela concernerait 173 locaux qui verraient leur base de TFB augmenter ;
- le gain fiscal prévisionnel serait de **9452€** (calcul effectué avec le taux 2024).

Ce dispositif vient fiabiliser les bases et reste indépendant de la politique de taux votée par l'assemblée générale de la collectivité.

Si cette démarche est choisie, les propriétaires concernés seront contactés (via leur espace impots.gouv.fr) afin de pouvoir signaler toute précision sur la situation réelle de leur bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place de la réforme visant à fiabiliser les évaluations des locaux d'habitation.

Régularisation de délibérations : indemnités du Maire et des Adjointes

Le Bureau du contrôle de légalité de la préfecture nous a transmis des observations liées à une erreur matérielle dans la délibération 21/2026 relative aux indemnités de fonction du maire. Il nous est aussi demandé d'apporter des précisions sur la délibération 23/2026 relatif aux délégations données à M. le Maire. La préfecture nous invite donc à reprendre des nouvelles délibérations.

Indemnités du Maire : L'indice indiqué est l'indice 1015 alors que l'indice brut terminal de la fonction publique est maintenant l'indice 1027.

Délégation au Maire : L'acte de délégation doit définir avec une précision suffisante les limites de la délégation accordée et les attributions déléguées doivent être reprises dans les termes exacts de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa version actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications demandées par le service du contrôle de légalité.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

Remplacement de fenêtre : 13 Place de la Mairie

M. le Maire rappelle que le local sis 13 Place de la Mairie est loué par Mme Chemain, tapissière d'ameublement. Elle nous a fait part du mauvais état des huisseries côté cour.

Nous avons sollicité 3 devis pour le remplacement des deux fenêtres en question :

Expert Fenêtres :	1425.65 euros HT
Daupley Christophe :	1539.79 euros HT
Trioreau Richard :	1600.30 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis présenté par l'entreprise Expert Fenêtres pour un montant de 1 425.65 euros HT soit 1 504.06 euros TTC.

Acquisition d'un jardin

La mairie a eu connaissance de la vente d'un jardin au pied de la motte féodale d'une surface de 349 m² pour 2 500 euros hors frais de notaire. M. le Maire propose de réfléchir à l'acquisition de cette parcelle.

M. Michel s'interroge sur le but de cette acquisition.

M. le Maire suggère d'y installer des tables de pique-nique pour en faire un endroit agréable.

M. Goret craint que ce lieu soit utilisé par certains pour les besoins de nos amis à quatre pattes.

M. Drault trouve le projet intéressant mais pense qu'il faudrait commencer par nettoyer la mare.

M. Michel indique que la mare se remplit par les eaux pluviales et qu'elle est stagnante.

M. Levesque ne voit pas bien l'intérêt de ce projet sur ce jardin précisément alors qu'il y a bien d'autres jardins à vendre.

M. Stumboff précise que cette acquisition permettrait d'agrandir l'accès de la butte.

Mme Barthonnnet pense qu'il serait plus judicieux d'investir le haut de la butte, loin des dangers liés à la mare et à la circulation. Le même montant pourrait être engagé dans son aménagement.

Mme Lesage partage cet avis et trouve le prix de vente assez élevé. Le jardin est en cours de vente avec une maison, il n'est pas judicieux d'intervenir maintenant.

Mme Watin pense qu'il faut laisser la vente de la maison se faire avec le jardin.

M. Tierce ne souhaite pas que la commune achète ce jardin.

M. Goret valide le fait de faire des aménagements en haut de la butte pour la même somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas se positionner pour l'acquisition du jardin cadastré AC 209.

Prime pouvoir d'achat

M. le Maire rappelle que les agents communaux de catégorie C ont une grille indiciaire relativement faible. Dans le contexte conjoncturel actuel, M. le Maire propose d'attribuer un bon « carburant » ou « consommation » à chaque agent d'une valeur de 50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un bon d'achat d'une valeur unitaire de 50 euros à chaque agent territorial.

Divers

- M. le Maire annonce que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pris fin en mai 2026. Elle avait pour but de mettre en place des financements dans le cadre de l'amélioration de l'habitat : isolation, aménagement pour l'autonomie... Elle est remplacée par le Pacte Territorial. Son but est identique. Le public ciblé est principalement les foyers à revenu modeste. Les permanences auront lieu à France Services, une fois tous les deux mois de 9h30 à 12h30.

- M. le Maire avait sollicité l'obtention d'une clé de la déchetterie auprès du SMIRTOM afin de faciliter l'accès à l'agent technique qui ramasse les déchets des dépôts sauvages. Cette demande a été refusée. Nous déplorons de nombreux dépôts sauvages. L'agent communal passe un temps conséquent à les évacuer. Les incivilités sont de plus en plus fréquentes !

- Le Te61 a retiré la borne de recharge des véhicules électriques qui se trouvait place St Laurent. Pour information, M. le Maire reçoit fin juillet une entreprise qui a un projet de mise en place d'une nouvelle borne sur notre commune.

- Nous avons reçu une demande de subvention de l'école des Sources pour l'acquisition d'une sono portable. Il est proposé que la commune prête son enceinte portable à l'école pour le jour de la rentrée et la kermesse.
- Des riverains du terrain multisports nous ont alertés sur l'absence de filet côté Rue de Schmitten qui engendre des risques pour les utilisateurs du terrain qui traversent parfois sans regarder. Des devis ont été sollicités pour l'installation d'un filet pare-ballons. Le montant étant de plus de 13.000 euros, nous étudions d'autres devis et des solutions alternatives.
- Lors du vote du budget, une ligne budgétaire a été ouverte pour l'acquisition de tables et chaises pour l'extérieur, afin de ne pas abîmer celles de la salle des fêtes. M. le Maire propose l'achat de 60 chaises et 10 tables pliantes dans un premier temps. Mme Barthonnnet suggère d'acheter aussi des bancs. M. Goret trouve que les bancs ne sont pas confortables. M. Levesque appuie sur le fait que cela doit être pratique et facile à plier. M. le Maire propose de se renseigner et s'engage à ne pas dépasser une enveloppe de 1 600 euros TTC.
- Le bureau du Crédit Agricole a « perdu » une partie de sa signalétique. Nous pouvons nous inquiéter de l'avenir du Distributeur Automatique de Billets. Le projet de la Caisse Régionale est de supprimer un distributeur sur deux dans l'Orne. Mme Lesage fait remarquer que celui de Courtomer a déjà été retiré. Ce dossier est suivi par M. le Maire.
- M. le Maire a assisté à l'assemblée générale de SAMS Football qui a eu lieu le dimanche 21 juin. Il rappelle que ce club fonctionne bien avec 159 licenciés. La commune de St Ouen Sur Iton a intégré le club. Un nouveau véhicule a été acheté grâce aux sponsors.
- M. le Maire a assisté à la conférence des Maires le 11 juin.
- Par rapport à la canicule, M. le Maire a participé à l'ensemble des visios organisées par la Préfecture. La France Services est référencée comme lieu climatisé pouvant accueillir des administrés. Le registre des personnes vulnérables est ouvert. Il est basé sur le volontariat. Les personnes souhaitant être inscrites sur ce registre doivent être âgées de plus de 65 ans et doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.
- Le conseil d'école a eu lieu fin juin. Les effectifs pour la rentrée 2026 sont de 141 élèves répartis en 7 classes. La CDC des Pays de L'Aigle gère les soucis liés à la présence des chenilles. L'école est restée ouverte pendant la canicule afin de permettre l'accueil des enfants de façon habituelle.
- Les réunions de trot ont pu se dérouler normalement à l'hippodrome les 28 juin et 5 juillet. Le marché artisanal a eu du succès.
- M. le Maire a assisté à une réunion du SMAEP au cours de laquelle il a été annoncé une hausse des coûts de l'eau au 1^{er} janvier 2027. L'abonnement passera de 50 à 51 euros et le mètre cube d'eau passera de 0.60 à 0.65 euros. Il indique que des travaux vont être réalisés sur la commune de Moulins-la-Marche. Il s'agit de la réfection d'une canalisation qui joint la station de pompage de Ronxou au réservoir du Sapin. Le coût de cette opération est de 350.000 euros.
- La Fête des Potiers aura lieu les 25 et 26 juillet prochain. Nous n'avons pas encore de visibilité sur le maintien du feu d'artifices. Nous n'avons pas de nouvelles concernant le chapitre de la Confrérie des Ventres à Brioches.
- Le directeur du service voirie de la CDC des Pays de L'Aigle a été reçu par M. le Maire et M. Michel. De nombreuses voies sont particulièrement dégradées : Rue de la Maréchalerie, Rue Guillemet, Rue du Point du Jour, Route des Hyettes, Impasse de la Dépenserie, Impasse de la Chalière, Place de la Mairie, Place St Laurent... De même, il a été demandé de refaire l'ensemble des marquages au sol.

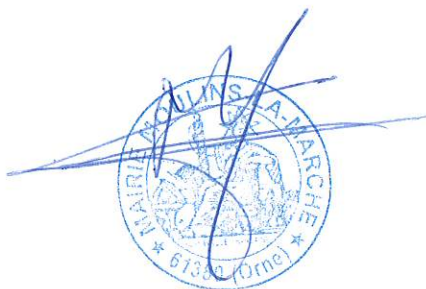
Questions diverses

- Mme Barthonnnet demande s'il serait possible de mettre un stationnement 30 minutes devant le cabinet de kinésithérapie. La demande va être transmise à la CDC.

- M. le Maire demande si la nouvelle kinésithérapeute a officiellement ouvert son cabinet. Aucun élément officiel n'est porté à notre connaissance.
- M. Michel annonce que l'ensemble des chemins ont été broyés.
- M. Levesque a assisté aux réunions Natura 2000 Bocages et Vergers du Pays d'Auge. L'objectif était de valoriser la replantation des haies et la protection d'espèces protégées.
- Mme Barthonnnet a participé à la commission « tourisme » de la CDC le 10 juin dernier. Les projets majeurs sont orientés vers la voie verte, l'étang de la Croix Lamirault et la Ferme de Rai. Les réunions tourneront dans les différentes communes. La prochaine aura lieu le 20 juillet à Moulins-la-Marche. Il est proposé de la faire dans le cinéma afin de permettre la diffusion du film qui a été réalisé sur notre commune.
- M. Stumboff rappelle les animations à venir sur notre commune : Vide-grenier, Fête des potiers, cinéma. Notre commune verra aussi le passage des participants de « La France en courant » qui est une course en équipe de coureurs à pied qui traversent la France. Le passage est prévu le 1^{er} août entre 8h30 et 9h30.
- La prochaine réunion de la commission communication a lieu le jeudi 9 juillet. Un article sera rédigé sur les incivilités notamment celles liées aux dépôts sauvages mais aussi aux déjections canines. Des « sacs à crottes » seront mis à disposition des administrés à la France Services.

Prochaine séance 9 septembre 2026.
Levée de séance à 21h50.

Le Maire,
J. BIGNON



Le secrétaire de séance
B. MICHEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, representing the signature of B. MICHEL.